

Dotation départementale

Dans le contexte de pandémie au coronavirus et de confinement de la population, en soutien de son engagement qu'aucune classe ne soit fermée dans une commune rurale sans l'accord du maire, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a attribué à l'académie de Grenoble une dotation supplémentaire permettant que le département reçoive 8 emplois de plus qu'initialement prévu. La rectrice ayant elle-même attribué une dotation initiale de 5 emplois, la Savoie dispose de 13 postes pour préparer la rentrée 2020 (pour une diminution d'effectifs de 217 élèves). C'est un effort sans précédent en faveur du premier degré dans les territoires ruraux et de montagne.

Par ailleurs, nous disposons de 4 emplois supplémentaires, attribués en début d'année en même temps que nous avons recruté des contractuels.

Le souci tout à la fois d'une carte scolaire sereine dans un contexte de confinement, peu favorable à la concertation, et de permettre le déroulement du mouvement des enseignants dans de bonnes conditions, a amené à faire le plus grand nombre possible d'ouvertures en réduisant le nombre de fermetures et en limitant le nombre de situations à suivre. Néanmoins, cela va réduire d'autant les capacités d'ajustement en juin et septembre.

Les propositions de la carte scolaire s'appuient d'abord sur les prévisions d'effectifs dans les écoles du département.

Fermetures dans les écoles urbaines

5 fermetures ont été réalisées en zone urbaine :

Fermetures dans les écoles rurales

Alors que le projet initial de carte scolaire prévoyait 13 fermetures en zone rurale, ce nombre a été ramené à 7 suite à la deuxième dotation reçue en conséquence de l'annonce du ministre qu'aucune classe ne serait fermée dans une commune rurale sans l'accord du maire. Cet engagement, motivé par la volonté du gouvernement de soutien des territoires dans la situation exceptionnelle de pandémie, ne sera pas reconduit à la rentrée 2021.

Dans le respect de cet engagement, chacun des maires a reçu un courrier l'informant du projet de retrait et lui demandant de formuler son avis. Deux maires ont donné leur accord à la fermeture. Dans l'une des deux écoles, la remontée des effectifs a conduit à maintenir la classe.

Préservation des conditions d'enseignement dans les petites écoles rurales et de montagne

Des fermetures de classe qui auraient été possibles ont été annulées, après les annonces du ministre, dans 3 écoles du département.

Dans les 203 écoles à moins de 4 classes du département, les effectifs moyens sont désormais de l'ordre de 21,8 élèves par classe.

Soutien des regroupements pédagogiques intercommunaux dispersés ou concentrés

Des fermetures de classe qui auraient été possibles ont été annulées également après les annonces du ministre, dans 3 regroupements pédagogiques intercommunaux du département.

Classes saisonnières

Les classes saisonnières sont prises en charge entre novembre et avril par un enseignant par ailleurs affecté sur la brigade de remplacement de la circonscription. Dans les autres écoles, les effectifs modérés permettent d'accueillir de nouveaux élèves sans augmentation du nombre d'emplois d'enseignants.

Une seule fermeture est proposée à Aime La Plagne après examen des effectifs 2019 et des prévisions 2020 :

Deux nouvelles classes saisonnières sont ouvertes à La Rosière Montvalezan et Méribel Station les Allues :

La scolarisation des enfants de saisonniers représente environ 383 élèves en Tarentaise et 52 élèves en Maurienne. La rentrée 2020 voit un bilan d'augmentation du nombre de classes saisonnières qui passe de 6 à 7.

Commune	Nb de classes	Nb de niveaux	Effectif moyen	Effectif moyen hiver
Bourg-Saint-Maurice Arcs 1800	4	8	25,3	24,4
Courchevel Le Praz	5	8	23	24,2
Méribel Les Allues Station	4	8	16,8	19,5
Les Belleville Val Thorens	3	8	17	25,5
Montvalezan La Rosière	2	8	25	19
Fontcouverte La Toussuire	2	8	24	20
Valloire	4	8	24,8	22,6

24 élèves maximum en grande section de maternelle

Cette priorité du ministre de l'éducation nationale est la prise en compte sans précédent d'un moment clé de la scolarité, où sont approfondis les apprentissages premiers en maîtrise de la langue et des mathématiques. Cet effort sera poursuivi dans les années suivantes en cours préparatoire et cours élémentaire première année.

11 implantations ont été réalisées pour poursuivre cet objectif.

En dehors de l'éducation prioritaire, à la rentrée 2020, 354 écoles sur 374 (94,7 %) remplissent les conditions d'accueil des GS à 24 élèves par classe, ce qui concerne 3621 élèves sur 4177 (86,7 %).

Dédoublage des classes de grande section en éducation prioritaire et éducation prioritaire renforcée

Cet objectif sera atteint progressivement, en installant dès la rentrée 2020 des effectifs moyens de 18 élèves maximum par classe. Cela prolonge l'effort des années précédentes accordé aux classes de CP et CE1.

Chambéry – Éducation prioritaire renforcée

Dans 3 écoles sur 7, les effectifs prévus permettent de constituer des grandes sections à 18 élèves maximum sans nouvelle implantation.

Dans 4 écoles sur 7, un emploi doit être implanté pour constituer des grandes sections de 14 élèves.

Scolarisation des moins de trois ans en éducation prioritaire et quartiers politique de la ville

168 élèves de moins de trois ans seront scolarisés à la rentrée prochaine en éducation prioritaire et dans les quartiers de politique de la ville. Ces effectifs sont pris en compte dans le calcul des moyennes de ces écoles qui ne dépassent pas 25 élèves par classe. Ce chiffre est en légère augmentation puisqu'à la rentrée 2019, 155 élèves de moins de trois ans étaient scolarisés dans l'ensemble des écoles du département.

Scolarisation des élèves en situation de handicap

Pour la première année, les effectifs prévus dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont intégralement comptabilisés dans les prévisions d'effectifs des classes d'inclusion.

Une ULIS et une unité d'enseignement autisme ont été créées. Cela porte à 40 le nombre des ULIS et à 2 le nombre des UEAM dans notre département pour mieux répondre encore aux besoins des élèves les plus fragiles du territoire savoyard. À la rentrée, une dotation supplémentaire a permis de créer une unité d'enseignement autisme à l'élémentaire.

Aide à la prise en charge des élèves hautement perturbateurs.

Création d'un emploi de conseiller pédagogique départemental d'aide à la prise en charge des élèves hautement perturbateurs qui, sans être notifiés par la MDPH, présentent des difficultés comportementales.

Ajustements de rentrée

Lors du CTSD du 3 septembre 2020, les mesures suivantes ont été prises à partir des comptages réalisés dans les classes :

Fermeture de 5 classes en maternelle, 1 classe en maternelle REP+, et 1 classe en élémentaire.

Ouverture de 2 classes en maternelle, 4 classes en primaire, 1 classe en élémentaire.